



**PROJET ASSOCIATIF DE L'ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE
BETHESDA**

PREAMBULE

**LE MOUVEMENT FAMILIAL REPRESENTE PAR L'UNION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES (UNAF)**

C'est en 1875 que des familles créent le premier groupement familial avec pour objectif la mise en commun de certains moyens d'entraide.

Aujourd'hui, le Mouvement familial regroupe près d'un million de familles adhérant à 8.500 associations familiales et 65 mouvements familiaux nationaux.

Deux associations sur trois sont fédérées par des mouvements. Ces mouvements peuvent être généralistes, prenant en compte, selon des sensibilités différentes, l'ensemble des réalités quotidiennes des familles. Certains sont regroupés à partir de situations familiales (monoparentalité, handicap...). Ils peuvent être également spécifiques, œuvrant dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'action sociale, le tourisme, les loisirs...

La Fédération Nationale des Associations Familiales Protestantes est L'un des mouvements de l'UNAF en pleine progression.

NOTRE ASSOCIATION FAMILIALE: L'AFPB

I- LES OBJECTIFS DE L'AFPB :

L'AFPB a été créée en 2010.

L'Association Familiale Protestante Bethesda repose sur des valeurs fondamentales et universelles qui concernent et peuvent aider tout être humain.

L'AFPB a pour objet la défense de l'ensemble des intérêts matériels, financiers, moraux et spirituels des familles résidant principalement dans le département de Haute Marne et, plus spécialement, de celles dont les membres adhèrent à l'association (Extrait des statuts).

II - LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'AFPB

Soucieuse de l'épanouissement individuel de chaque membre d'une famille, **elle exclut toute forme de discrimination fondée, notamment, sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou tout autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou tout autre situation (art.2-al.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme).**

Tous les membres de l'AFPB se retrouvent dans les trois valeurs fondamentales énoncées ci-dessous:

1 Respect de la personne

Tout membre de l'AFPB, qu'il soit administrateur, bénévole ou salarié, respecte son interlocuteur, membre comme lui ou bénéficiaire. Il en découle:

- le respect de la liberté de l'autre,
- l'exercice pour chacun de ses droits et devoirs,
- l'accord et la collaboration du bénéficiaire sur les actions menées pour et avec lui. Les enfants, très présents au sein de l'AFPB, sont considérés comme des personnes à part entière et sont respectés en tant que telles.

2 Un avenir plein d'espérance

Quel que soit le passé ou la situation présente dans laquelle se trouve un être humain, nous croyons qu'il y a un avenir plein d'espérance.

Nous croyons aussi en sa capacité de changer positivement. Il est impossible d'agir si on ne croit pas que tout individu a des sources et des ressources inexploitées en lui, qui peuvent lui permettre de se sortir des difficultés rencontrées. De même, nous considérons que tout bénévole (vouloir du bien), par sa foi, son expérience du service sur le terrain, améliore sa compréhension du monde et ses compétences personnelles, sources de bénédiction (dire du bien) pour lui et pour l'autre.

3 Egalité de la valeur des êtres humains

Malgré leurs différences d'origine, d'opinions et de religion, tous les êtres humains ont la même valeur, même si leurs conditions de vie sont trop souvent, malheureusement, inégalitaires.

III - LES PRINCIPES DE L'AFPB

1/ Unité de l'AFPB

De par la loi, seule l'association possède la personnalité juridique.

La foi mise en actes nourrit les liens qui unissent les personnes et renforce la cohérence des projets au service de la vision.

Cependant, chaque responsable d'activité bénéficie d'une large autonomie .La gestion économique et financière est davantage centralisée, créant ainsi une synergie entre les pôles.

2 Volonté de répondre à des besoins réels

L'AFPB veut répondre à des besoins sociaux et culturels réels de son époque. Ses actions doivent donc évoluer afin de rester en adéquation avec les besoins présents dans les familles.

3 Volonté de produire des actions de qualité

L'AFPB considère que dans son domaine d'intervention « la famille », elle doit mener des actions ciblées de qualité. Ce devoir de qualité se traduit dans l'accueil, l'écoute, le travail et les relations avec les bénéficiaires. Cette exigence est également vraie entre tous les membres de l'AFPB.

IV - LES ACTIONS ET MOYENS DE L'AFPB

Les moyens et actions de l'AFPB consistent en la création et la gestion d'antennes ou pôles sociaux et culturels. Ils sont diversifiés et se déclinent en pôles de la façon suivante :

- Pôle Famille : activité AFPB city, AFPB village, et participation à l'action inter association Festiville
- Pôle Solidarité : par la gestion d'un vestiaire associatif, l'aide alimentaire gratuite, d'une épicerie sociale et solidaire et l'activité Hérit'Age qui touche plus spécifiquement les seniors et l'intergénérationnel avec la participation des enfants de l'association.
- Et toute activité de soutien aux familles : Partage repas, Sorties jeunes ou en famille, Mise en place de spectacles et animations pour des événements festifs : nouvel an, Noël, repas cheveux blanc, après midi jeu de société ...

V - LES RESSOURCES

1 Les adhérents

Les adhérents constituent la base de toute association familiale protestante.

Ils sont tenus régulièrement informés de la vie de l'association et jouent un rôle fondamental lors de l'Assemblée Générale annuelle puisqu'ils élisent le Conseil d'administration et votent les orientations et les comptes financiers.

2 Les administrateurs

Titulaires de la légitimité du fait de leur nomination et de leur élection, les administrateurs exercent le pouvoir délégué par les adhérents. Sous l'autorité de la Présidente, le Conseil d'administration dirige l'association. S'il délègue aux responsables d'activité (où les jeunes sont largement intégrés) la mise en place des projets, la gestion courante, il décide des orientations et des investissements qui déterminent l'avenir. Des rencontres s'effectuent périodiquement avec les équipes.

3 Le personnel bénévole et salarié

Le personnel, sous l'autorité du responsable d'activité, met en application les orientations définies par le Conseil d'administration. Il est composé de bénévoles et d'un salarié (pour la gestion de l'épicerie sociale et solidaire).

Les équipes sont pluridisciplinaires: la diversité et la complémentarité des formations initiales est une richesse indispensable pour la réalisation d'un véritable travail d'équipe.

Il s'agit de ne pas oublier qu'un bénévole est une personne « formée et compétente » qui choisit librement d'exercer sans rémunération (Voir charte de bénévolat). À ce titre il est soumis aux mêmes exigences que s'il était salarié.

Aussi, l' AFPB propose régulièrement un plan de formation pour le personnel.

4 Les locaux

Les locaux dont dispose l'association sont bien situés et adaptés aux activités. Néanmoins, devant l'accroissement des activités, ils doivent être utilisés judicieusement. Les moyens financiers de l'association étant limités, les modifications et investissements importants concernant les locaux et leur adaptation sont planifiés dans le temps.

Pour la gestion de l'épicerie sociale et solidaire, les locaux sont mis à disposition par la ville de Saint Dizier.

5 La recherche de fonds

Le développement et l'essor de tels actions et projets s'appuient nécessairement sur une recherche de fonds, sous forme de subventions publiques ou privées, ou encore de dons privés, notamment de mécénat, l'association ne pouvant fonctionner uniquement sur ses fonds propres sur le long terme.

6 Le savoir-faire

Gestion financière saine, rigoureuse et transparente

L'AFPB a une vocation sociale, fondement de son action conforme à la Charte des AFP.
Il est indispensable que sa gestion soit saine, rigoureuse et transparente :

- saine pour que ses actions sociales soient pérennes ;
- rigoureuse pour éviter les gaspillages, surtout en ces temps de restriction ;
- transparente afin que chacun, membre, salarié et bénéficiaire, soit informé de la provenance et de l'utilisation des fonds.

7 Partenariat

Certains pôles et/ou activités de l'association ont des populations en commun ou des missions similaires. Le travail en partenariat doit donc s'effectuer, en premier lieu, au sein de l'association, dégageant une synergie entre toutes les composantes.

8 Développement partenarial et travail en réseau

Il est inconcevable d'envisager de travailler seul.

C'est pourquoi nous considérons avec intérêt les collaborations possibles avec d'autres partenaires et compétences prêtant leur concours à la poursuite de nos actions. A l'inverse, nous sommes à même de dispenser un savoir-faire, notre propre « regard », par la mise en place de rencontres, l'accueil de stagiaires, la publication d'articles, etc.

L'AFPB souhaite développer un partenariat avec les élus, municipaux et départementaux notamment, avec les associations et organismes divers travaillant dans le même secteur ou en complémentarité.

Le travail en réseau avec des organismes, publics ou privés est privilégié. Savoir accueillir fait partie intégrante de la réalisation partenariale et du travail en réseau.

Validé et adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 12 mai 2024

Pour le Conseil d'Administration,

La Présidente Le Trésorier La Secrétaire